

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- DU 25 MARS 2025 -



ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11/02/2025
3. VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024
4. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024
- VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2025
6. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025
7. DETERMINATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
8. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS
9. CANDIDATURE DE LA COMMUNE AU LABEL « VILLE ACTIVE ET SPORTIVE »
10. DEMANDE DE SUBVENTION – DISPOSITIF « TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS »
11. ACQUISITION DU PRESBYTERE
12. DENOMINATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT DE LA ROUTE DE PLOUVIEN 2
13. MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION DU JARDIN PUBLIC RUE DES ABERS
13. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS
14. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIENT DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le dix mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Bernard GIBERGUES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : M. GIBERGUES Bernard, M. BERGOT Stéphane, Mme MITH Marie Françoise, M. HABASQUE Claude, Mme LE MESTRE Sandra, Mme PAGE Evelyne, Mme DENIEL Sandrine, M. JAOUEN François, Mme FAGON Maryvonne, M. PELLEN Jean Luc, Mme PHILIP Françoise, M. LE GOFF Yves, Mme TREBAOL Solange, Mme MEHALLEL Laurence, M. TROADEC Thierry, Mme LANNUZEL Marie Louise, M. GOUEZ Dominique, Mme DUPONT Béatrice, M. MAUGUEN David, M. DENOTTE Jean Paul, M. REDOUTE David.

ABSENTS :

M. MARCHADOUR Hervé, Mme HANSJACOB Danièle, M. LIORZOU Guillaume, Mme QUÉMÉNEUR Marie Thérèse, M. MORIN Ludovic, Mme LÉON Sylvie.

PROCURATIONS :

M. MARCHADOUR Hervé, donne procuration à M. BERGOT Stéphane.
Mme HANSJACOB Danièle donne procuration Mme LE MESTRE Sandra.
M. LIORZOU Guillaume donne procuration à M. HABASQUE Claude.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. David MAUGUEN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11/02/2025

Le procès-verbal de la réunion du 11 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 - DELIBERATION N° 1

Stéphane BERGOT est nommé Président de séance pour ce point.

Sandra LE MESTRE, Adjointe aux Finances, présente les comptes financiers uniques 2024 du budget principal, du lotissement communal de Prat-ar-Zarp et du lotissement communal de la route de Plouvien 2.

↳ **BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE :**

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET PRINCIPAL			
		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté		002 excédent de fonctionnement reporté 306 883,14
	011 charges à caractère général (avec rattach.)	783 468,49	013 atténuation de charges 23 445,96
	012 charges de personnel et frais assimilés	906 957,22	70 ventes de produits, prestations 128 237,09
	014 atténuation de produits	2 432,00	73 impôts et taxes 1 778 442,91
	65 autres charges de gestion courante	353 956,98	74 dotations, subventions et participations 1 057 731,46
	66 charges financières	13 281,17	75 autres produits de gestion courante 339 236,15
	67 charges exceptionnelles réelles	-	76 produits financiers 20,04
	68 dotations amortissements créances	-	77 produits exceptionnels 402 352,19
	<i>Dépenses réelles</i>	<i>2 060 095,86</i>	<i>Recettes réelles</i> 3 729 497,57
	023 virement à la section investissement	-	042 opérations d'ordre de transfert entre sections 4 424,00
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	587 090,88	043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 647 186,74	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
INVESTISSEMENT	001 déficit d'investissement reporté	676 236,06	001 excédent d'investissement reporté -
	010 dotations, fonds divers et réserve	-	021 virement de la section de fonctionnement -
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	4 424,00	024 Produits des cessions d'immobilisations -
	041 opérations patrimoniales	126 161,55	040 opérations d'ordre de transfert entre section 587 090,88
	16 emprunts et dettes assimilées	126 211,41	10 Dotations, fonds divers et réserve 1 172 527,01
	20 immobilisations incorporelles	122 303,38	13 subventions d'investissement 400 558,18
	204 subventions d'équipements versées	132 125,34	16 emprunts et dettes assimilées -
	21 immobilisations corporelles	1 598 480,18	041 opérations patrimoniales 126 161,55
	23 immobilisations en cours	634 945,29	204 subventions d'équipements versées 2 766,92
	27 autres immobilisations financières	-	
	020 dépenses imprévues	-	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 420 887,21	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT
TOTAL DES DEPENSES	6 068 073,95	TOTAL DES RECETTES	6 329 909,25
Résultat de fonctionnement	1 393 617,97	excédent	
Résultat d'investissement	- 1 131 782,67	déficit	
Résultat final	261 835,30	excédent	

↳ **LOTISSEMENT COMMUNAL DE PRAT AR ZARP :**

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 LOTISSEMENT DE PRAT AR ZARP				
DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté		719 757,16	
	011 charges à caractère général	29 948,40		
	012 charges de personnel et frais assimilés		243 560,00	
	014 atténuation de produits			
	65 autres charges de gestion courante	300 000,00		
	66 charges financières		14,42	
	67 charges exceptionnelles réelles			
	<i>Dépenses réelles</i>	329 948,40	<i>Recettes réelles</i>	243 574,42
	023 virement à la section investissement		241 894,54	
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	394 838,17		
	043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		-	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	724 786,57	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 205 226,12	
INVESTISSEMENT	001 déficit d'investissement reporté	211 946,13		
	010 dotations, fonds divers et réserve			
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	241 894,54		
	16 emprunts et dettes assimilées		394 838,17	
	20 immobilisations incorporelles			
	204 subventions d'équipements versées			
	21 immobilisations corporelles			
	23 immobilisations en cours			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	453 840,67	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	394 838,17
TOTAL DES DEPENSES	1 178 627,24	TOTAL DES RECETTES	1 600 064,29	
Résultat de fonctionnement	480 439,55	excédent		
Résultat d'investissement	- 59 002,50	déficit		
Résultat final	421 437,05	excédent		

↳ **LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA ROUTE DE PLOUVIEN 2 :**

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 LOTISSEMENT DE LA ROUTE DE PLOUVIEN 2							
		DEPENSES				RECETTES	
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté			002 excédent de fonctionnement reporté			-
	011 charges à caractère général		242 419,25	013 atténuation de charges			
	012 charges de personnel et frais assimilés			70 ventes de produits, prestations			
	014 atténuation de produits			73 impôts et taxes			
	65 autres charges de gestion courante			74 dotations, subventions et participations			
	66 charges financières			75 autres produits de gestion courante			
	67 charges exceptionnelles réelles			76 Produits financiers			
				77 Produits exceptionnels			
	<i>Dépenses réelles</i>		242 419,25	<i>Recettes réelles</i>			-
	023 virement à la section investissement			042 opérations d'ordre de transfert entre sections		250 759,25	
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections		8 340,00				
043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct			043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		250 759,25	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		250 759,25		
INVESTISSEMENT	001 déficit d'investissement reporté			001 excédent d'investissement reporté		42 910,00	
	010 dotations, fonds divers et réserve			021 virement de la section de fonctionnement			
	040 opérations d'ordre de transfert entre section		250 759,25	024 Produits des cessions d'immobilisations			
	16 emprunts et dettes assimilées			040 opérations d'ordre de transfert entre section		8 340,00	
	20 immobilisations incorporelles			10 Dotations, fonds divers et réserve			
	204 subventions d'équipements versées			13 subventions d'investissement			
	21 immobilisations corporelles			16 emprunts et dettes assimilées		290 000,00	
	23 immobilisations en cours			21/23 Immobilisations en cours			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		250 759,25	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		341 250,00	
	TOTAL DES DEPENSES		501 518,50	TOTAL DES RECETTES		592 009,25	
Résultat de fonctionnement		-					
Résultat d'investissement		90 490,75	excédent				
Résultat final		90 490,75	excédent				

Ces comptes ont été présentés à la commission des finances qui s'est réunie le 05/03/2025 et a donné un avis favorable à l'unanimité.

Comme le veut la réglementation, le Maire sort de la salle et Stéphane BERGOT demande au Conseil municipal de se prononcer sur les comptes financiers 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte :

- par 22 voix pour et une contre, le compte financier 2024 du budget général ;
- à l'unanimité, les comptes financiers 2024 des budgets des lotissements communaux de Prat ar Zarp et de la route de Plouvien 2.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 - DELIBERATION N° 2

Sandra LE MESTRE, Adjointe aux finances, présente le résultat de fonctionnement 2024 du budget principal. L'excédent de fonctionnement s'élève à 1 393 617,97€.

La commission des finances qui s'est réunie le 05/03/2025 a donné un avis favorable à l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessous.

Résultat de l'exercice : excédent	1 393 617,97
Affectation du résultat :	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C/ 1068)	1 016 470,00
- Affectation complémentaire en réserve (C/1068)	0,00
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	377 147,97

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2024 ce jour, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2025 - DELIBERATION N° 3

Sandra LE MESTRE, Adjointe aux finances, rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, il est proposé de maintenir les taux communaux pour 2025 à savoir :

- taxe d'habitation : 15,19 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,35 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,18 %.

La proposition d'inscription budgétaire est de 1 450 000 €.

La Commission des finances réunie le 05/03 a émis un avis favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire sera chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 23 voix pour et une abstention, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et fixe comme suit les taux d'imposition qui seront appliqués en 2025 :

- Taxe d'habitation : 15,19 %,**
- Taxe foncière (bâti) : 19,38 % + 15,97 % soit 35,35 %,**
- Taxe foncière (non bâti) : 42,18 %.**

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 - DELIBERATION N° 4

Sandra LE MESTRE, Adjointe aux finances, présente les projets de budget 2025 du budget principal, du lotissement communal de Part-ar-Zarp et du lotissement communal de la route de Plouvien 2.

Comme le prévoit la réglementation, l'état des indemnités versées aux élus en 2024 a été communiqué aux membres du conseil municipal avant l'examen du budget.

La commission des finances réunie le 05/03 a donné un avis favorable aux projets de budgets 2025 qui s'établissent comme suit :

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE :

BUDGET PREVISIONNEL 2024 BUDGET PRINCIPAL				
DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté		002 excédent de fonctionnement reporté	306 883,14
	011 charges à caractère général	932 329,00	013 atténuation de charges	1 500,00
	012 charges de personnel et frais assimilés	870 000,00	70 ventes de produits, prestations	131 600,00
	014 atténuation de produits	6 001,00	73 impôts et taxes	1 663 000,00
	65 autres charges de gestion courante	385 700,00	74 dotations, subventions et participations	910 000,00
	66 charges financières	12 500,00	75 autres produits de gestion courante	318 516,86
	67 charges exceptionnelles réelles	3 000,00	77 produits exceptionnels	-
	68 Dotations aux amort. et provisions	1 000,00		
	022 dépenses imprévues	-		
	<i>Dépenses réelles</i>	<i>2 210 530,00</i>	<i>Recettes réelles</i>	<i>3 024 616,86</i>
	023 virement à la section investissement	929 470,00	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	4 500,00
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	196 000,00		
043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 336 000,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 336 000,00	
INVESTISSEMENT	001 déficit d'investissement reporté	676 236,06	001 excédent d'investissement reporté	-
	010 dotations, fonds divers et réserve		021 virement de la section de fonctionnement	929 470,00
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	4 500,00	024 Produits des cessions d'immobilisations	383 000,00
	041 opérations patrimoniales	126 172,08		
	16 emprunts et dettes assimilées	150 600,00	040 opérations d'ordre de transfert entre section	196 000,00
	20 immobilisations incorporelles	100 599,86	10 Dotations, fonds divers et réserve	1 299 351,92
	204 subventions d'équipements versées	350 000,00	13 subventions d'investissement	827 600,00
	21 immobilisations corporelles	2 088 486,00	16 emprunts et dettes assimilées	894 000,00
	23 immobilisations en cours	1 159 000,00	041 opérations patrimoniales	126 172,08
	27 Autres immobilisations financières	-		
	020 dépenses imprévues			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 655 594,00	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 655 594,00
TOTAL DES DEPENSES	7 991 594,00	TOTAL DES RECETTES	7 991 594,00	

LOTISSEMENT COMMUNAL DE PRAT AR ZARP :

LOTISSEMENT : Prat Ar Zarp									
EXERCICE 2025									
(voté au niveau de chapitre; montants HT)									
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
article		intitulé	observations	montant	article		intitulé	observations	montant
002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (déficit)		-	002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (excédent)		480 439,55
6015	011	achats de terrain			7015	70	Ventes de terrains aménagés		125 730,00
6045	011	achats d'études			757	75	subventions exceptionnelles		
605	011	achats de matériels, équipements		247 167,05					
63513	011	charges diverses : c/61 – c/62 – c/63	Ex: taxe foncière						
65888	65	charges diverses gest ^e courante	arrondis de TVA	5,00	75888	75	Produits divers gest ^e courante	Arrondis de TVA	5,00
65822	65	Reversement excédent du BA au BP		300 000,00	75822	75	Prise en charge déficit du BA par BP		
66111	66	charges d'intérêt							
608	043	frais accessoires – charges d'intérêts		-	796	043	Transfert de charges financières		-
608	043	frais accessoires – comptes 61, 62, 63		-	791	043	Transfert de charges gestion courante		-
60315	042	variation terrains à aménager	Annulation stock initial		60315	042	variation terrains à aménager	constatation stock final	-
7133	042	Variation des encours	Annulation stock initial		7133	042	Variation des encours	constatation stock final	119 002,50
71355	042	variation terrains aménagés	Annulation stock initial	59 002,50	71355	042	variation terrains aménagés	constatation stock final	-
71355	042	variation terrains aménagés	Ventes	119 002,50					
		TOTAL		725 177,05			TOTAL		725 177,05
INVESTISSEMENT									
001	Chap	Résultat investissement reporté (déficit)		59 002,50	001	Chap	Résultat investissement reporté (excédent)		
1641	16	emprunts en euros			1641	16	emprunts en euros		
168748	16	Avance du BP			168748	16	Avance du BP		
315	040	terrains à aménager	constatation stock final	-	315	040	terrains à aménager	Annulation stock initial	-
3351	040	travaux en cours	constatation stock final	119 002,50	3355	040	travaux en cours	Annulation stock initial	
3555	040	terrains aménagés	constatation stock final		3555	040	terrains aménagés	Annulation stock initial	59 002,50
		TOTAL		178 005,00			TOTAL		178 005,00

LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA ROUTE DE PLOUVIEN 2 :

LOTISSEMENT : Route de Plouvien II									
EXERCICE 2025									
(voté au niveau de chapitre; montants HT)									
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
article		intitulé	observations	montant	article		intitulé	observations	montant
002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (déficit)		-	002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (excédent)		
6015	011	achats de terrain			7015	70	Ventes de terrains aménagés		250 000,00
6045	011	achats d'études			757	75	subventions exceptionnelles		
605	011	achats de matériels, équipements		150 000,00					
63513	011	charges diverses : c/61 – c/62 – c/63	Ex: taxe foncière						
65888	65	charges diverses gest ^e courante	arrondis de TVA	5,00	75888	75	Produits divers gest ^e courante	Arrondis de TVA	5,00
65822	65	Reversement excédent du BA au BP			75822	75	Prise en charge déficit du BA par BP		
66111	66	charges d'intérêt		10 000,00					
608	043	frais accessoires – charges d'intérêts		10 000,00	796	043	Transfert de charges financières		10 000,00
608	043	frais accessoires – comptes 61, 62, 63		-	791	043	Transfert de charges gestion courante		-
60315	042	variation terrains à aménager	Annulation stock initial		60315	042	variation terrains à aménager	constatation stock final	-
7133	042	Variation des encours	Annulation stock initial		7133	042	Variation des encours	constatation stock final	410 759,25
71355	042	variation terrains aménagés	Annulation stock initial	250 759,25	71355	042	variation terrains aménagés	constatation stock final	-
71355	042	variation terrains aménagés	Ventes	123 884,69					
		TOTAL		544 648,94			TOTAL		670 764,25
									126 115,31
INVESTISSEMENT									
001	Chap	Résultat investissement reporté (déficit)			001	Chap	Résultat investissement reporté (excédent)		90 480,75
1641	16	emprunts en euros			1641	16	emprunts en euros		
168748	16	Avance du BP		-	168748	16	Avance du BP		
315	040	terrains à aménager	constatation stock final	-	315	040	terrains à aménager	Annulation stock initial	-
3351	040	travaux en cours	constatation stock final	410 759,25	3355	040	travaux en cours	Annulation stock initial	-
3555	040	terrains aménagés	constatation stock final		3555	040	terrains aménagés	Annulation stock initial	250 759,25
		TOTAL		410 759,25			TOTAL		465 134,69
									54 375,44

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte :

- par 23 voix pour et une abstention, le budget primitif 2025 du budget général de la Commune tel que présenté ci-dessus ;
- à l'unanimité, les budgets primitifs des lotissements communaux de Prat ar Zarp et de la route de Plouvien 2 tels que présentés ci-dessus.

Sandra LE MESTRE, Adjointe aux finances, explique que depuis le passage à la nomenclature M 57 le 1er janvier 2024 la Commune est appelée à définir chaque année la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M 57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,50 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

La Commission des finances réunie le 05/03 a émis un avis favorable à cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,50 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS - DELIBERATION N° 6

Marie Françoise MITH, Adjointe au Maire, rappelle que comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution et le montant des subventions aux associations et au CCAS. Les règles de calcul des subventions consistent en une attribution d'un montant par enfant et un montant par adulte éventuellement indexé sur le coût de la vie.

Pour 2025, le montant est de 6,85 € par adulte et 24,49 € pour les moins de 18 ans.

Les subventions envisagées pour 2025 sont les suivantes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2024	2025
A Galon Vad	230,52 €	239,75 €
AAPPMA	619,02 €	542,54 €
Abers Animations Activités	332,22 €	328,80 €
Abers Mélodie	400,02 €	458,95 €
Amis de St Urfold	536,85 €	542,76 €
Animation Blanc-Bourgeoise	2 000,00 €	2 000,00 €
AVM	216,96 €	257,39 €
Arz ar Chapeliou	1 100,00 €	1 100,00 €
Association de chasse l'Emancipatrice	281,86 €	274,00 €
Badminton		267,15 €
Boxing des Abers	1 854,16 €	1 816,69 €
Club Cycliste BB	1 860,90 €	1 421,58 €
Club des Lacs	719,60 €	727,51 €
Comité de jumelage	534,64 €	540,52 €
Courir à BB	393,24 €	445,25 €
Dans le Vent d'Ouest	400,02 €	513,75 €
Dojo des Abers	1 047,22 €	1 481,89 €
Dragons du Bout du Monde *	0,00 €	0,00 €
Familles Rurales	333,93 €	358,26 €
Fêlés de l'Orthographe	840,72 €	945,30 €
Foyer Laïque	4 300,96 €	3 789,18 €
GSY Football	3 968,94 €	4 530,60 €
GSY Tennis de Table	485,34 €	626,80 €
Les Marcheurs	610,20 €	500,05 €
Les Talents Cachés	262,50 €	265,27 €
L'Hand Aberiou	1 450,22 €	2 218,29 €
Officiers Mariniers en Retraite	165,60 €	167,42 €
Patin / Roller Club	1 522,92 €	1 994,30 €
Source d'images	125,65 €	127,03 €
Strollad Bro Léon	230,52 €	219,20 €
Team Perffuz *		0,00 €
Tennis Club BB	183,06 €	95,90 €
UNC - UNC AFN	165,60 €	167,42 €
Yatouzik	299,34 €	448,52 €
Zanshin Karaté	622,90 €	610,19 €
Extrem Motor bikes	162,72 €	232,90 €
TOTAL :	28 258,35 €	30 255,16 €
* pas de demande de subvention		

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions figurant sur le tableau ci-dessus et valide la subvention au CCAS de 10 000 € qui est inscrite au budget 2025 de la commune (c/ 657366).

Maryvonne FAGON, Conseillère municipale déléguée, explique que récemment labellisée « Terre de jeux 2024 » par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques 2024 afin de valoriser les territoires qui souhaitent s'engager dans l'aventure des Jeux Olympiques et paralympiques à Paris, la Commune souhaite poursuivre ses actions en faveur du sport en déposant une candidature au label « Ville active et sportive ».

La politique municipale sportive mise en place et menée œuvre en ce sens, en développant le sport pour tous, en accompagnant le tissu associatif par l'octroi de subventions municipales et de mises à disposition gratuites des équipements sportifs, et en animant le territoire au travers de manifestations et événements à caractère sportif.

Piloté par le Conseil national des villes actives et sportives (CNVAS) et composé de membres de l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) et l'Union Sport & Cycle (USC), sous le patronage du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative et soutenu par l'Agence nationale du sport, ce label contribue au développement d'un maillage territorial de plus en plus important, et fédère les acteurs du monde sportif et les villes autour d'une ambition commune.

L'objectif du label étant de récompenser et valoriser les initiatives, les actions, les politiques sportives cohérentes et la promotion des activités sportives, physiques et ludiques sur un territoire, sous toutes ses formes, accessibles au plus grand nombre et tout au long de la vie.

Pour obtenir ce label, la Commune doit remplir un dossier de candidature et le transmettre au Comité de labellisation chargé d'évaluer les dossiers avant le 7 avril 2025.

Le Comité de labellisation, constitué d'acteurs du secteur sportif choisis par le CNVAS, attribue le label à une ville candidate. À partir du dossier de candidature et des critères fournis dans le cahier des charges, le Comité donne une note qui déterminera le niveau attribué, symbolisé par un laurier.

Vu le règlement de candidature 2025 du label « Ville active et Sportive »,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à présenter la candidature de la Commune au label « Ville active et Sportive » pour les 3 ans à venir ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette candidature ;
- donne tous les pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Sandra LE MESTRE, Adjointe au Maire, explique que Département du Finistère a déposé une candidature au titre de France 2030 et fait partie des 10 départements retenus dans le projet Territoire numérique éducatif (TNE), porté par le Ministère de l'Éducation nationale, les régions académiques et la Banque des territoires. Le Département assurera ainsi le lien entre la Caisse des Dépôts et Consignations et les collectivités, notamment pour le reversement des subventions et la justification des dépenses réalisées.

France 2030 dans son volet « numérique éducatif » se concentre sur le déploiement des « Territoires Numériques Educatifs ». Ce dispositif permet de mobiliser le numérique pour favoriser la réussite éducative des élèves en agissant sur quatre volets :

- Les équipements ;
- La mise à disposition des ressources numériques pour les enseignants et les élèves ;
- La formation des enseignants des 1er et 2nd degrés ;
- L'inclusion et la parentalité à travers l'accompagnement des familles.

Dans ce cadre, le Département a adopté un Règlement financier pour le dispositif Territoire Numérique Éducatif du Finistère.

Ce dispositif a été présenté aux deux écoles.

L'école Saint-Yves Notre Dame présente un dossier qui s'articule autour de 3 actions et qui a pour but :

- de développer les compétences mathématiques et scientifiques des élèves du primaire, notamment via le développement des pratiques en programmation et robotique,
- d'améliorer et de faciliter la communication avec les familles.

La Commune envisage d'acquérir des équipements numériques (tablettes, robots...) pour un montant total de 9 139,50 € HT. Aussi, elle souhaite s'engager dans le dispositif et pouvoir ainsi bénéficier des subventions afférentes.

Le plan de financement s'établit comme suit :

TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF		
(PROJET DE L'ECOLE SAINT YVES NOTRE DAME)		
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEPENSES H.T.		
Tablettes, robots, valise et accessoires		8 597,00 €
Pack duo Edulivret et Educartable		542,50 €
TOTAL		9 139,50 €
RECETTES H.T.		
Conseil départemental	70%	6 397,65 €
Participation de la Commune	30%	2 741,85 €
TOTAL		9 139,50 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de s'engager dans le dispositif « Territoires Numériques Educatifs » dont le chef de file est le Département du Finistère,
- accepte, en conséquence, de pouvoir bénéficier des subventions du fonds France 2030 par l'intermédiaire du Département et s'engage à respecter le règlement financier adopté par ce dernier et annexé à la présente délibération.
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus ;
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2025.

ACQUISITION DU PRESBYTERE - DELIBERATION N° 9

Monsieur le Maire explique que l'Association Diocésaine de Quimper est propriétaire du Presbytère situé 15, rue Notre Dame (parcelle cadastrée AC 108 de 1061 m² et située en zone UHA au PLU). N'ayant plus usage de ce bien, elle a décidé de le mettre en vente.



Le Conseil Municipal, vu l'avis des services fiscaux, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide l'acquisition de cette propriété au prix de 225 000 € auquel seront rajoutés les frais d'acte qui seront à la charge de la Commune,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente et l'ensemble des documents nécessaires à cette opération.

DENOMINATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT DE LA ROUTE DE PLOUVIEN 2 - DELIBERATION N° 10

Stéphane BERGOT, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal de dénommer la rue du lotissement route de Plouvien 2 « rue du phare de l'île Vierge ».

La commission « Urbanisme » qui s'est réunie le 12/03 a émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer la rue du lotissement de la route de Plouvien 2 : « rue du phare de l'île Vierge ».



MODIFICATION DE LA DENOMINATION DU JARDIN PUBLIC RUE DES ABERS - DELIBERATION N° 11

Stéphane BERGOT, Adjoint au Maire, propose au Conseil municipal de modifier la dénomination du jardin public de la rue des Abers et de le renommer « Jardin de l'Aber Bénouig et de la Balme de Sillingy ».

La commission « Urbanisme » qui s'est réunie le 12/03 a émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer le jardin public de la rue des Abers « Jardin de l'Aber Bénouig et de la Balme de Sillingy ».

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Commission finances du 05/03/2025 et Commission Urbanisme/Aménagement urbain et Voirie/Environnement du 12/03/2025 : les différents points ont été abordés précédemment.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la caisse régionale du Crédit agricole : 500 000 €, durée : 1 an, taux Euribor E3M +0,81 % (base 365 jours), commission d'engagement : 500 €.

Réalisation d'un emprunt auprès de la caisse régionale du Crédit agricole : 1 300 000 € sur 15 ans à taux fixe (3,29%) et échéance constante trimestrielle, frais : 1 300 €.

Fin de séance à 19 h 15

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

Objet de la délibération	N° de la délibération	Vote du Conseil municipal
1. VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 - Budget général : - Lotissement communal de Prat ar Zarp : - Lotissement route de Plouvien 2 :	CM 25032025 DEL 1	22 VOIX POUR, 1 CONTRE APPROBATION A L'UNANIMITE APPROBATION A L'UNANIMITE
2. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	CM 25032025 DEL 2	APPROBATION A L'UNANIMITE
3. VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2025	CM 25032025 DEL 3	23 VOIX POUR, 1 ABSTENTION
4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 - Budget général : - Lotissement communal de Prat ar Zarp : - Lotissement route de Plouvien 2 :	CM 25032025 DEL 4	23 VOIX POUR, 1 ABSTENTION APPROBATION A L'UNANIMITE APPROBATION A L'UNANIMITE
5. DETERMINATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	CM 25032025 DEL 5	APPROBATION A L'UNANIMITE
6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS	CM 25032025 DEL 6	APPROBATION A L'UNANIMITE
7. CANDIDATURE DE LA COMMUNE AU LABEL « VILLE ACTIVE ET SPORTIVE »	CM 25032025 DEL 7	APPROBATION A L'UNANIMITE
8. DEMANDE DE SUBVENTION – DISPOSITIF « TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS »	CM 25032025 DEL 8	APPROBATION A L'UNANIMITE
9. ACQUISITION DU PRESBYTERE	CM 25032025 DEL 9	APPROBATION A L'UNANIMITE
10. DENOMINATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT ROUTE DE PLOUVIEN 2	CM 25032025 DEL 10	APPROBATION A L'UNANIMITE
11. MODIFICATION DE LA DENOMINATION DU JARDIN PUBLIC RUE DES ABERS	CM 25032025 DEL 11	APPROBATION A L'UNANIMITE